

FÉVRIER 2023

CATALOGUE DES FORMATIONS



**DES FORMATIONS SUR MESURES
DANS TOUTE LA FRANCE**

07 84 32 79 99

contact@leformateurdescollectivites.fr

LE FORMATEUR DES COLLECTIVITÉS

Qui sommes-nous ?

Le Formateur des Collectivités (FDC) est une association Loi de 1901, agréée par le Ministère de l'Intérieur, ministre chargé des Collectivités territoriales, pour dispenser des formations aux élu·es locaux.

Notre association fondée en 2007 est présidée par Tony Bernard, Maire de Châteldon (63), président de la communauté de commune de Thiers Dore et Montagne, formateur au CNFPT et vice-président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy de Dôme.

Elle est animée par un Conseil d'administration composé de formateurs et d'élus locaux. Notre association a son siège au 19 rue Joseph Claussat 63290 Châteldon.

Comment se former avec Le Formateur Des Collectivités ?

Vous pouvez nous faire part de vos besoins et demandes de formations en nous contactant par mail contact@leformateurdescollectivites.fr ou nous joindre au **07 84 32 79 99**.

Indiquez-nous votre mandat, si vous siégez ou non dans la majorité, votre collectivité et le nombre d'élus intéressés par la formation.

Nous pouvons vous proposer l'une de nos formations prévues dans notre plan de formation ou vous proposez des formations sur-mesure.

Se former toute l'année avec la Revue des Collectivités

Le Formateur Des Collectivités met aussi à votre disposition un outil de formation avec « La Revue des collectivités ». Revue bimestrielle d'une vingtaine de pages, elle propose aux élus et aux agents des outils d'informations pour l'action ainsi que des dossiers.

Une information fiable, synthétique et juridique, avec des exemples concrets de politiques et des outils pour prendre en compte la dimension écologique, sociale et citoyenne dans la manière de mener les politiques publiques.

Vous pouvez également commander nos anciens numéros. **Plus d'informations p.16**



**S'informer pour agir et réussir son mandat
avec LA REVUE DES COLLECTIVITÉS**

ABONNEZ-VOUS

6 NUMÉROS PAR AN



LA FORMATION EST UN DROIT

L'élu·e dispose de deux outils pour se former : le droit à la formation dans le cadre des **crédits annuels** (année civile) **obligatoires prévus dans les budgets des collectivités** (loi de 1992) et le **Droit Individuel de Formation** géré par la Caisse des Dépôts et Consignation.

La formation des élu·es, un droit prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales

Depuis la loi 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice du mandat d'élu·e territorial·le, un droit à la formation est ouvert. Les crédits y afférant constituent une dépense obligatoire pour les collectivités.

Le code général des collectivités territoriales dispose que **ce droit est acquis par tout élu·e indemnisé·e ou pas**, dès lors que la formation est dispensée par des organismes qui remplissent les conditions. **Le formateur des collectivités (FDC) est agréé par le Ministère de l'Intérieur, ministre chargé des Collectivités territoriales, en date du 8 avril 2019.**

Les pertes de revenus, que subit l'élu·e du fait d'une formation, sont compensées par la collectivité dans la limite de 18 jours par élu·e pour tout le mandat et de 1,5 SMIC horaire. Les communes peuvent transférer la compétence du droit à la formation des élu·es à leur EPCI.

Que dit la loi de 1992 ?

Dans les six mois suivants son renouvellement, l'assemblée délibérante doit délibérer sur l'exercice du droit à la formation des élu·es, déterminer les orientations et les crédits annuels ouverts. Ces formations concernent l'action ou le fonctionnement des collectivités. Chaque année les communes rurales peuvent avoir droit à une dotation. Les formations doivent être récapitulées en annexe du compte administratif et donnent lieu à un débat annuel.

La formation est obligatoire durant la première année de mandat pour les élu·es ayant une délégation. **Tous les élu·es, majoritaires ou n'appartenant pas à la majorité, y ont droit.**

Les élu·es ne sont pas limités·es par un nombre de formations. La seule limite est le budget annuel alloué par la collectivité pour chaque année du mandat : la jurisprudence indique que la limitation financière ne doit pas être excessive.

Ce droit à formation est un droit individuel de l'élu·e, il reste libre quant au choix de l'organisme de formation choisi. Un·e maire ou un·e président·e ne peut pas imposer à l'élu·e un centre de formation plutôt qu'un autre.

Le congé de formation

Chaque membre de l'assemblée délibérante qui est salarié·e ou agent de la fonction publique a **droit à un congé de formation de 18 jours pour la durée de son mandat**, quelque soit le nombre de mandat qu'il détient.

La demande doit être faite au moins 30 jours à l'avance à son employeur ou son autorité hiérarchique. Si l'organisme de formation est agréé, **le congé de formation est de droit**. Un premier refus est possible en cas de conséquences préjudiciables à l'entreprise ou de nécessité de service. Une nouvelle demande quatre mois après le premier refus ne peut être refusée.

Le DIF des élu·es géré par la CDC

Ouvert à tous les élu·es locaux, il vise à financer **toute formation liée à l'exercice du mandat ou à préparer la reconversion professionnelle de l'élu·e à la sortie de son mandat**. Tous les élu·es bénéficient depuis le 1er janvier 2016 de 20 heures de DIFE par année complète de mandat cumulable sur toute la durée de leur mandat.

Les demandes doivent être transmises au moins deux mois avant le début de la formation.
Plus d'informations : dif-elus@caissedesdepots.fr / 02 41 05 20 60

NOS FORMATIONS

Des formations sur mesures correspondant à vos besoins

Le Formateur Des Collectivités propose des formations “à la carte”. Chacune de nos formations est adaptée en fonction de vos besoins. Nos formations peuvent être organisées en présentiel ou en vidéoconférence.

Nous proposons également des formations en ligne sur simple inscription, accessible toute l'année depuis notre plateforme numérique et sur simple inscription. **Plus d'informations page 15**

Nos formateurs et formatrices ont tous des compétences dans leur domaine d'intervention. Ils et elles disposent d'une qualification correspondante, et/ou de connaissances et d'expériences des problèmes de la gestion locale.

Des formations autour de différentes thématiques

ACTION SOCIALE	p.8
AGRICULTURE	p.11
COLLECTIVITÉ INCLUSIVE	p.13
COMMUNICATION	p.8
DÉMOCRATIE, ÉDUCATION POPULAIRE ET COLLECTIVITÉS	p.6
DROIT GENERAL DES COLLECTIVITÉS	p.7
DROIT PUBLIC APPLIQUÉ, MARCHÉS PUBLICS ET CONTENTIEUX	p.7
EAU ET ASSAINISSEMENT	p.10
ÉCOLOGIE	p.12
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	p.12
FINANCES LOCALES	p.6
POLITIQUES CULTURELLES / LECTURE PUBLIQUE	p.9
SERVICES PUBLICS / GRATUITÉ	p.9
SÉCURITÉ PUBLIQUE	p.10
URBANISME / AMÉNAGEMENT	p.11
NOS AUTRES FORMATIONS	p.13

De nouvelles formations sont possibles

Si vous cherchez une formation qui ne se trouve pas dans notre catalogue. Contactez-nous!
Nous mettrons en place la formation que vous recherchez.

contact@leformateurdescollectivites.fr - 07 84 32 79 99

TARIFS DE NOS FORMATIONS

Nos formations sont facturées aux collectivités sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

1 atelier de 3 heures

Commune de moins de 1000 hab.:	100€	Commune de 30 000 hab. à 40 000 hab.:	350€
Commune de 1000 hab. à 5 000 hab.:	150€	Commune de 40 000 hab. à 50 000 hab.:	400€
Commune de 5 000 hab. à 10 000 hab.:	200€	Commune de 50 000 hab. à 75 000 hab.:	450€
Commune de 10 000 hab. à 20 000 hab.:	250€	Commune de 75 000 hab. à 100 000 hab.:	600€
Commune de 20 000 hab. à 30 000 hab.:	300€	Commune de plus de 100 000 hab.:	800€

Parlementaires, conseillers départementaux, régionaux et de Paris, Lyon, Marseille : **1 000€**

2 ateliers de 3 heures

Commune de moins de 1000 hab.:	150€	Commune de 30 000 hab. à 40 000 hab.:	400€
Commune de 1000 hab. à 5 000 hab.:	200€	Commune de 40 000 hab. à 50 000 hab.:	450€
Commune de 5 000 hab. à 10 000 hab.:	250€	Commune de 50 000 hab. à 75 000 hab.:	500€
Commune de 10 000 hab. à 20 000 hab.:	300€	Commune de 75 000 hab. à 100 000 hab.:	700€
Commune de 20 000 hab. à 30 000 hab.:	350€	Commune de plus de 100 000 hab.:	900€

Parlementaires, conseillers départementaux, régionaux et de Paris, Lyon, Marseille : **1 300€**

3 ateliers de 3 heures

Commune de moins de 1000 hab.:	200€	Commune de 30 000 hab. à 40 000 hab.:	500€
Commune de 1000 hab. à 5 000 hab.:	250€	Commune de 40 000 hab. à 50 000 hab.:	600€
Commune de 5 000 hab. à 10 000 hab.:	300€	Commune de 50 000 hab. à 75 000 hab.:	700€
Commune de 10 000 hab. à 20 000 hab.:	350€	Commune de 75 000 hab. à 100 000 hab.:	950€
Commune de 20 000 hab. à 30 000 hab.:	450€	Commune de plus de 100 000 hab.:	1200€

Parlementaires, conseillers départementaux, régionaux et de Paris, Lyon, Marseille : **1 600€**

4 ateliers de 3 heures

Commune de moins de 1000 hab.:	250€	Commune de 30 000 hab. à 40 000 hab.:	1000€
Commune de 1000 hab. à 5 000 hab.:	450€	Commune de 40 000 hab. à 50 000 hab.:	1200€
Commune de 5 000 hab. à 10 000 hab.:	550€	Commune de 50 000 hab. à 75 000 hab.:	1400€
Commune de 10 000 hab. à 20 000 hab.:	650€	Commune de 75 000 hab. à 100 000 hab.:	1600€
Commune de 20 000 hab. à 30 000 hab.:	800€	Commune de plus de 100 000 hab.:	1800€

Parlementaires, conseillers départementaux, régionaux et de Paris, Lyon, Marseille : **2 500€**

RÉPERTOIRE DE NOS FORMATIONS

FINANCES LOCALES

[Lire et comprendre le budget d'une collectivité](#) (DISPONIBLE ÉGALEMENT SUR NOTRE PLATEFORME)

[Préparer un Budget](#)

[Mettre le Budget au service de ses engagements](#) (DISPONIBLE ÉGALEMENT SUR NOTRE PLATEFORME)

Nos formateurs :

Luc Léandri : Cadre territorial et ancien conseiller régional PACA, spécialiste des politiques d'action sociale et d'insertion.

Yves Le Hen : Retraité de la fonction publique territoriale, Ancien Directeur Général Adjoint des Services en charge des Finances, des Marchés Publics, des Assurances et des Systèmes d'Information.

Pierre Polard : Maire de Capestang et consultant en finances publiques

DÉMOCRATIE, ÉDUCATION POPULAIRE ET COLLECTIVITÉS

[Implication des citoyens et auto organisation des habitant.es](#)

[Construire une citoyenneté active](#)

[Susciter la participation citoyenne](#)

[Faire vivre la démocratie au sein d'une collectivité](#)

[Co-gérer les politiques publiques avec les habitant.es](#)

[Co-construire des politiques publiques et coopérer sur un territoire](#)

[Gérer une collectivité avec des contre-pouvoirs](#) (DISPONIBLE ÉGALEMENT SUR NOTRE PLATEFORME)

Nos formateurs et formatrices :

Arnaud Thomas : Sociologue-formateur (Université d'Evry, 91). Il est diplômé d'un DEA de sociologie « Travail et modes de vie » et d'un DESS « Politiques sociales locales » à l'Université d'Evry Val d'Essonne.

Julian Augé : Journaliste et formateur aux pratiques d'éducation populaire.

Tiphaine Ducharne : Formatrice en éducation populaire

Benjamin Huet : Conseiller municipal

Tony Bernard : Juriste, maire de Châteldon, Président de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne (63), formateur au CNFPT, président du centre de Gestion 63.

DROIT GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS

Compétences des collectivités

L'articulation entre les collectivités

La Métropolisation

Les fondamentaux de la gestion locale et les régimes juridiques

La collectivité employeur

La collectivité et son administration

Droits et devoir des élus (DISPONIBLE ÉGALEMENT SUR NOTRE PLATEFORME)

Les statut et fonctions de l'élu.e : L'attribution et pouvoirs spéciaux du maire, Le conseil municipal, Les commissions, les organisme extérieurs etc.

Nos formateurs :

Zehor Durand : Avocate au barreau d'Avignon

Tony Bernard : Juriste et maire de Châteldon et Président de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne (63), formateur au CNFPT, président du centre de Gestion 63.

Raymond Avrillier : Maire-adjoint honoraire (Grenoble)

DROIT PUBLIC APPLIQUÉ, MARCHÉS PUBLICS ET CONTENTIEUX

L'acte administratif : force et fragilité

Marchés publics : la commande publique

Le contentieux administratif

Le contrôle de l'État

Le contrôle du Juge financier

Le contrôle citoyen

Notre formatrice :

Zehor Durand : Avocate au barreau d'Avignon

COMMUNICATION

La communication de l'élu

Communication politique et relations publics

Prise de parole en public

Écrire un discours

Nos formateurs et formatrices :

Marie-Pierre Medouga : Formatrice, enseignante en communication politique, chargée de communication, consultante stratégie d'influence et relations media, consultante en stratégie de relation publique environnementale

Julian Augé : Journaliste et formateur aux pratiques d'éducation populaire.

Benjamin Huet : Conseiller municipal

ACTION SOCIALE

Politique de la ville : Les enjeux et les leviers pour lutter contre la ségrégation urbaine, promouvoir la mixité sociale

Lutte contre la pauvreté et les exclusions sociales (CCAS)

Ouvrir et gérer des Centres de Santé public (DISPONIBLE ÉGALEMENT SUR NOTRE PLATEFORME)

Quelle politique de logement ?

Territoire zéro chômeur

Action sociale/Santé/Logement : Grands principes, actualités juridiques et problématiques

Nos formateurs et formatrices :

Arnaud Thomas : Sociologue-formateur (Université d'Evry, 91). Il est diplômé d'un DEA de sociologie « Travail et modes de vie » et d'un DESS « Politiques sociales locales » à l'Université d'Evry Val d'Essonne. Il forme également des travailleurs sociaux de collectivités.

Pierre Polard : Maire de Capestang et consultant en finances publiques

Jean-Pierre Coulomb : Responsable associatif dans le domaine du logement

Laure Descoubes : Responsable de l'expérience Territoire Zéro Chômeur de Thiers

Zehor Durand : Avocate au barreau d'Avignon

SERVICES PUBLICS / GRATUITÉ

La collectivité et ses services publics : les règles de gouvernance

Action sociale/Santé/Logement : Grands principes, actualités juridiques et problématiques

Les services publics et leurs modes de gestion (publique ou déléguée des services publics)

Organiser la gratuité des services publics

Sortir d'une Délégation de Service Public (DSP) (DISPONIBLE ÉGALEMENT SUR NOTRE PLATEFORME)

Nos formateurs et formatrices :

Zehor Durand : Avocate au barreau d'Avignon,

Tony Bernard : Juriste et maire de Châteldon et Président de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne (63), formateur au CNFPT, président du centre de Gestion 63.

Raymond Avrillier : Maire-adjoint honoraire (Grenoble)

Jacques Tcheng : Ingénieur des Travaux publics de l'État, Directeur de la SPL "Eaux de Grenoble" en retraite

Alan Confesson : Adjoint au maire de Grenoble, président de la compagnie de chauffage intercommunal de l'agglomération grenobloise

POLITIQUES CULTURELLES / LECTURE PUBLIQUE

Quelles politiques culturelles ?

Culture / Patrimoine / Tourisme : Grands principes, actualités juridiques et problématiques

Lecture publique et bibliothèques

Nos formateurs et formatrices :

Michel Larive : Ancien député, Directeur général de l'Institut de Stratégies Géopolitique et Diplomatique , ancien président du collège culture de l'économie culturelle, président d'associations culturelles

Zehor Durand : Avocate au barreau d'Avignon

Françoise Minetti : Consultante experte en conseil et formation auprès des bibliothèques publiques

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Insécurité et sentiment d'insécurité

Prévention de la délinquance

Que fait la police ? Analyse et responsabilité de l'élu·e local·e (DISPONIBLE ÉGALEMENT SUR NOTRE PLATEFORME)

Notre formateur et notre formatrice :

Rémi Vincent : Consultant sécurité, prévention de la délinquance et tranquillité publique

Élisa Martin : Député, ancienne 1ère adjointe à la tranquillité publique de Grenoble

EAU ET ASSAINISSEMENT

Les enjeux de la gestion publique de l'eau

Lire et comprendre le compte d'exploitation d'une régie publique

Bâtir un projet de régie publique de l'eau (DISPONIBLE ÉGALEMENT SUR NOTRE PLATEFORME)

Élaborer un règlement du service public

Mettre en place une tarification différenciée de l'eau potable

Les politiques nationales et européennes de l'eau

Nos formateurs et formatrices :

René Révol : Maire de Grabels, député suppléant de l'Hérault et vice-président de la métropole de Montpellier en charge de l'eau et assainissement

Jacques Tcheng : Ingénieur des Travaux publics de l'État, Directeur de la SPL "Eaux de Grenoble" en retraite

Tony Bernard : Juriste et maire de Châteldon et Président de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne (63), formateur au CNFPT, président du centre de Gestion 63.

Yves Le Hen : Retraité de la fonction publique territoriale, Ancien Directeur Général Adjoint des Services en charge des Finances, des Marchés Publics, des Assurances et des Systèmes d'Information.

Zehor Durand : Avocate au barreau d'Avignon,

URBANISME / AMÉNAGEMENT

Les PLU et PLUI en débat dans le contexte de la transition des territoires et de la loi ZAN

Portée et limites du PLU, liens et interactions avec les 3 grands codes : urbanisme, environnement, construction

Urbanisme/Aménagement et Environnement

Grands principes, actualités juridiques et problématiques

Comment restreindre la publicité dans l'espace public ?

Comment préserver les terres agricoles vivrières ?

Nos formateurs et formatrices :

Bernard Landau : Président du département Urbanisme/ Mobilités et responsable des universités d'été de l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris, formation sur l'urbanisme et le génie urbain

Raymond Avrillier : Maire-adjoint honoraire (Grenoble)

Zehor Durand : Avocate au barreau d'Avignon

AGRICULTURE

Bâtir un projet d'agriculture Bio sur son territoire

Développer une agriculture locale

Mettre en place une agriculture de conservation

Nos formateurs :

Léo Coutelec : Maître de Conférences en philosophie des sciences à l'Université Paris-Saclay, paysan, chef d'exploitation en grandes cultures oléagineuses bio , Membre Groupement Foncier Agricole Champs Libres, Membre et fondateur de la CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) de la Sariotte, Co-fondateur du MIRAMAP (Mouvement Inter-Régional des AMAP) et co-président de Terre de Liens Rhône-Alpes

Hugo Persillet : animateur formateur au sein de l'Atelier Paysan

ÉCOLOGIE

Élaborer une planification écologique locale (DISPONIBLE ÉGALEMENT SUR NOTRE PLATEFORME)

Bois-Terre-Paille : Comment construire des équipements publics et des logements en matériaux écologiques (DISPONIBLE ÉGALEMENT SUR NOTRE PLATEFORME)

Protéger et Développer la biodiversité en milieu urbain

Quelle place pour les animaux liminaires en ville ?

Mettre en place une Cantine 100% bio avec introduction de menus végétariens

Amorcer la bifurcation dans les territoires vers un modèle alimentaire moins carné

Bâtir un projet territorial d'énergies renouvelables

Le cycle de l'eau et du climat

Nos formateurs et formatrices :

Michel Philippo : Directeur de l'association Lesa (Liens, Enseignements, Sens et Autonomie) et du centre de formation à la construction en terre crue, formateur certifié par le RFCP (Réseau français de la Construction en paille) et formateur-examineur ECVET sur les enduits en terre.

Amandine Fontaine : Assistante à la Haute Ecole du Paysage d'Ingénierie et d'architecture de Genève

Gilles Clément : Paysagiste, il détient le grand prix national du paysage, il intervient sur la biodiversité et l'écologie.

Tony Bernard : Juriste et maire de Châteldon et Président de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne (63), formateur au CNFPT, président du centre de Gestion 63.

Elodie Vieille Blanchard : Enseignante et présidente de l'Association Végétarienne de France, formation sur les politiques alimentaires et de restauration collective

Stéphane Gillet : Vice-président de la centrale villageoise sud-baronie (coopératives d'énergies citoyennes en liaison avec les collectivités), formation sur les projets territoriaux d'énergies renouvelables

Tiphaine Ducharne : Formatrice en éducation populaire

Amandine Sanvisens, co-fondatrice de l'association Paris Animaux Zoopolis

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Comment faire émerger un service de proximité avec les habitants

Notre formatrice :

Tiphaine Ducharne : Formatrice en éducation populaire

Prochainement : Les monnaies locales

COLLECTIVITÉ INCLUSIVE

Laïcité et collectivités locales

Agir pour l'accessibilité et le handicap

LGBTQIA+ : Quelle politique d'inclusion et de lutte contre les discriminations ?

Prochainement :

Penser la ville pour les femmes

Agir contre les violences sexistes et sexuelles

Comment lutter contre le racisme et les discriminations ?

Nos formateurs et formatrices :

Philippe Bluteau : Avocat au Barreau de Paris. Philippe Bluteau consacre son activité au droit de la gestion publique (droit administratif, pénal et électoral) par le conseil et la défense des collectivités locales, des établissements publics, de leurs élus et de leurs agents.

Odile Maurin : Conseillère municipale de Toulouse et conseillère métropolitaine

Présidente d'HANDI-SOCIAL (association de défense des droits des personnes malades et/ou handicapées), membre du Comité d'Entente Régional Occitanie des associations représentatives des personnes handicapées et de la CHA Coordination Handicap et Autonomie.

Jean-François Pyl : Enseignant de l'Université de Lille. Ingénieur de formation pour adultes - *approche de la fragilité et de la vulnérabilité des publics*. Délégué régional NPDC d'SOS HOMOPHOBIE. Conseiller municipal de Ronchin(59).

NOS AUTRES FORMATIONS

Pratiques locales d'innovation

René Révol : Maire de Grabels, député suppléant de l'Hérault et vice-président de la métropole de Montpellier

Stratégies d'aménagements numériques

Alexandre Schon : Docteur en Géographie des télécommunications

La réforme des retraites

Noam Ambrourosi : Fonctionnaire au ministère des affaires sociales

FORMATIONS SUR NOTRE PLATEFORME

Nous proposons des formations en ligne sur simple inscription, accessible toute l'année depuis notre plateforme numérique. Chaque formation comporte une ou plusieurs vidéos, ainsi qu'une documentation, accessible dans l'espace personnalisé du ou de la stagiaire, qui peut ensuite poser ses questions au formateur.

ACTION SOCIALE

Comment bâtir et gérer des centres municipaux de santé ?

DÉMOCRATIE, ÉDUCATION POPULAIRE ET COLLECTIVITÉS

Comment gérer la commune avec des contre-pouvoirs citoyens?

DROIT GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS

Droits et devoirs des élu·es

EAU ET ASSAINISSEMENT

Bâtir un projet de régie publique de l'eau

ÉCOLOGIE

LES MENUS VÉGÉ : enjeux, une stratégie gagnante pour les élu-es des collectivités.

Comment impulser une transition agroécologique et alimentaire à l'échelle des territoires ?

BOIS TERRE PAILLE : Comment construire des équipements publics et des logements en matériaux écologiques ?

Mettre en place une PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE territoriale

FINANCES LOCALES

Mettre le budget d'une collectivité au service de ses engagements

Lire et comprendre le budget d'une collectivité locale

PLANIFICATION DES RISQUES

Risques sanitaires, climatiques, industriels... Prévoir, prévenir les risques et planifier

SERVICES PUBLICS

Stopper la gestion publique déléguée à une entreprise privée

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Mais que fait la police ? Analyse et actualités - Rôle et responsabilité de l'élu·e local·e

LA REVUE DES COLLECTIVITÉS

S'abonner

Pour s'abonner renvoyer le bulletin d'abonnement, page 18 ,
à contact@leformateurdescollectivites.fr

Abonnement personnel : 90€/an

Abonnement groupe politique (jusqu'à 6 lecteurs): 300€/an

Abonnement par collectivité (usage illimité): 500€/an

Commander nos anciens numéros



version papier : 8€ (frais de port inclus) version PDF : 5€

Indiquez votre adresse et le numéro commandé à contact@leformateurdescollectivites.fr

Revue des collectivités n °1

(version papier épuisée – téléchargeable gratuitement sur leformateurdescollectivites.fr)

DOSSIER : Planification écologique

- Reportage : Cœur d'Essonne (91), de la fourche à la fourchette
- Faches-Thumesnil (59) : ville en urgence écologique, entretien avec Patrick Proisy
- Organiser planification écologique dans les communes : l'exemple de Grande-Synthe (59), entretien avec Damien Carême
- La loi ASAP : simplification ou dérégulation, DSP / PPP : les faux-amis, le droit d'amendement

•**Revue des collectivités n °2** (version papier épuisée)

DOSSIER : Mettre en place un bouclier social

- Les aides sociales des collectivités : palliatifs aux inégalités ou levier anti-pauvreté ?
- Le dispositif « territoire zéro chômeur longue durée»
- Reportage à Thiers (63): Une commune engagée pour le droit à l'emploi
- Le droit à l'information et de décider en connaissance de cause
- Le projet Hercule
- Qu'est-ce qu'une bonne gestion financière ?

LA REVUE DES COLLECTIVITÉS BIFURCATIONS



DECEMBRE JANVIER 2023

#7

NOTRE DOSSIER :

PENSER LA VILLE POUR LES FEMMES



Réduire les inégalités de genre
à travers l'urbanisme
Favoriser l'égalité femmes-hommes
dans la vie locale

ENTRETIEN

Chris BLACHE (anthropologue urbaine)
«La recherche sur le genre démontre
qu'il y a des inégalités et des pistes pour les résoudre.» p7

Edith MARCJOUX (géographe de genre)
Les missions d'immersion dans les cours de récréations p10

PROPOSER ET AGIR

Comment lutter contre les violences conjugales? p19
par Sabrina NOURI
(Conseillère municipale de Brétigny-sur-Orge)

Budgétisation sensible au genre (BSG)
Comment diagnostiquer les aménagements à effectuer ? p12

L'exemple de la ville de Rennes p18
par Geneviève LETOURNEUX
(Conseillère municipale déléguée aux droits des femmes)

LA REVUE DES COLLECTIVITÉS N°7 DECEMBRE JANVIER 2023

Revue des collectivités n °3 (version papier épuisée)

DOSSIER : Repenser nos mobilités

- Repenser la mobilité de demain
- La gratuité des transports
- Le développement de l'usage du vélo
- La cantine pour les enfants, un droit limité
- Les enjeux de la séance d'installation
- Membres de conseils : s'organiser pour agir dans la durée

Revue des collectivités n °4

DOSSIER : Quelle politique de tranquillité publique ?

- La vidéo-surveillance est-elle vraiment efficace ?
- Quelle politique progressiste des collectivités face à la délinquance ?
- Reportage à Fontenay-sous-Bois (94): Brigade verte, police municipale non-armée et implication citoyenne
- Passer les ordinateurs d'une collectivité aux logiciels libres
- Le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables
- Quelles relations des élus avec les agents ?

Revue des collectivités n °5

DOSSIER : Élaborer un budget « social et écologique »

les principes, règles et outils

- le budget participatif
- la budgétisation verte
- la budgétisation sociale ou sensible au genre
- Budget : comment agir quand on ne siège pas dans la majorité ?
- Zéro artificialisation nette, où en est-on ?
- La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)

Revue des collectivités n °6

DOSSIER : Pourquoi refuser les Délégations de Services Publics (DSP)

- Pourquoi préférer la gestion publique aux DSP ? Entretien avec Gabriel Amard
- Vert Marine : une illustration de la perversité du modèle des DSP
- L'emprunt moins cher que le Partenariat Public-Privé
- Comment reprendre vraiment le contrôle d'un service public en concession au privé ?
- Proposer et Agir pour la reprise en Régie Publique de l'eau
- Les collectivités territoriales face à l'inflation
- Projet de loi sur les énergies renouvelables : où sont les collectivités et la concertation ?
- Le ZAN (Zéro Artificialisation Nette) remis en cause par le gouvernement